

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 9 juin 2026 à 19 h 00 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt, Yanick Allard, et Martin Langevin sous la présidence de monsieur le maire, Michel Deraspe.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 5

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-06-178

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour ;
02. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2026 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2026 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;

Période de questions

LÉGISLATION

06. Autorisation de participation au congrès annuel de la FQM 2026 ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Autorisation de paiement à *Spec-Tech inc.* pour l'ajout d'une caméra dans la salle du conseil ;
08. Remboursement de taxes pour les années 2025-2026 pour les ordures commerciales au matricule 5406 16 8466 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. Autorisation de paiement à la SPAD – 2^{ème} versement pour l'année 2026 ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. Modification à la résolution n° 2025-08-304 – Changement de signataire pour l'acquisition de terrain du 590, rang Haut-de-la-Rivière ;
11. Adoption du plan de sécurité civile ;

VOIRIE MUNICIPALE

12. Autorisation de paiement à *Sylvain Allard béton et fissures inc.* - réfection de trottoir rue Georges ;
13. Autorisation de paiement à *Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc.* relativement à la servitude du rang de l'Île – lots 5 744 806, 5 744 818, 5 744 819 et 5 744 820 ;

14. Autorisation de paiement à *Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc.* relativement à la servitude du rang Haut-de-la-Rivière – lots 5 744 930 et 5 744 939 ;
15. TECQ 2024-2028 – Dépôt de la programmation de travaux #1 ;

HYGIÈNE DU MILIEU

16. Autorisation de paiement à la firme *Techni-Consultant inc.* pour l'accompagnement de l'opérationnel aux étangs et pour l'assistance du bilan SOMAEU ;
17. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement n° 274-2026 portant sur la gestion contractuelle ;
18. Autorisation de paiement à l'entreprise *Transport Herman inc.* Pour le transport du compost 2026 ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. Autorisation de paiement de la 1^{ère} quote-part 2026 au *Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec* ;

LOISIRS ET CULTURE

20. Autorisation de paiement à *Techni-Consultant inc* pour le projet de la patinoire du secteur Notre-Dame ;
21. Octroi de contrat et autorisation d'achat de systèmes de climatisation et de chauffage à l'entreprise *Aubin Pélissier* destiné pour le centre communautaire ;
22. Augmentation du forfait internet pour le centre communautaire ;
23. Autorisation de paiement à *Spec-Tech inc.* pour la modification du panneau de contrôle du système de son de la salle Renaud-Baril ;
24. Embauche de Charles-Étienne Hamel au poste de journalier dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2026 ;
25. Autorisation de paiement à l'entreprise *Les tentes Luc Brouillard & fils* pour la location d'un chapiteau pour la Fête nationale 2026 ;
26. Autorisation de paiement à Sylvain Traversy, groupe B.A.D.S pour le spectacle de la Fête nationale ;
27. Autorisation de paiement à *Gestion événementielle Deschênes inc.* pour la location de jeux gonflables et d'un canon à mousse de la Fête nationale ;
28. Autorisation de paiement à André et Stéphane Leclair, du groupe Les Frères Leclair pour le spectacle des Jeudis en chansons ;

-
29. Affaires nouvelles
 30. Documents déposés
 31. Rapport des rencontres des élus durant le mois
Période de questions
 32. Levée de l'assemblée

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2026

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire du 12 mai 2026* tel que présenté.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2026

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire du 21 mai 2026*, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2026-06-179

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 21 mai 2026* tel que
présenté.

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2026**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal
de la *séance extraordinaire du 2 juin 2026*, la secrétaire d’assemblée est
dispensée d’en faire la lecture.

2026-06-180
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le
procès-verbal de la *séance extraordinaire du 2 juin 2026* tel que présenté.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance
de la liste des comptes au 31 mai 2026 ;

2026-06-181
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de prendre acte du
certificat de la secrétaire/commis-comptable à l’égard de la disponibilité
des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je, soussignée, Isabelle Tougas, secrétaire/commis-comptable pour la
Municipalité de Pierreville, certifie qu’il y a des fonds disponibles au
budget de l’exercice financier 2026.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Municipalité de PIERREVILLE
Conseil du mois de Juin **ANNÉE 2026**

Liste des comptes

Déboursés directs			
1	10620	Canards Illimités Canada - Remboursement client	0,66 \$
2	10621	Canards Illimités Canada - Remboursement client	0,33 \$
3	10622	Canards Illimités Canada - Remboursement client	1,32 \$
4	10623	Canards Illimités Canada - Remboursement client	0,80 \$
5	10624	Canards Illimités Canada - Remboursement client	8,87 \$
6	10625	Entreprise Ployard 2000 inc. - Glissières de sécurité 25 rang Sainte-Anne R-2026-05-140	3 161,81 \$
7	10626	Compteur d'eau du Québec - Interrogateur unité murale, antenne R-2026-05-143	1 634,50 \$
8	10627	Centre de services scolaire de la Riveraine - Commandite soirée reconnaissance école des adultes Saint-François-du-Lac R-2026-05-148	150,00 \$

9	Direct	Groupe Ventco - Nettoyage des conduites d'aérations de l'hôtel de ville R-2026-05-155	1 867,77 \$
10	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Code d'éthique, congédiement employé, programme revitalisation R-2026-05-136	4 954,27 \$
11	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Dossier de l'Hôtel Traversy R-2026-05-137	2 697,83 \$
12	Direct	Therrien Couture Jolicoeur - Formation éthique et déontologie des élus R-2026-05-135	2 552,92 \$
13	Direct	Techni-Consultant Inc. - Programme d'aide financière PAFIRSPA volet sportif R-2026-05-149	1 667,14 \$
14	Direct	Techni-Consultant Inc. - Programme TECQ 2024-2028 R-2026-05-142	2 379,98 \$
15	Direct	Stantec - Étude prélèvement des eaux usées du secteur ND R-2026-05-144	3 420,51 \$
16	Direct	Sabrina Vaudreuil - Clés loisirs ND	45,99 \$
Sous-total des factures déjà payées			24 544,70 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Tougas Isabelle - Déplacements mai 2026	10,08 \$
2		Roy François - Déplacements mai 2026	59,04 \$
3		Vaudreuil Sabrina - Déplacements mai 2026	56,88 \$
Sous-total des factures déjà payées			126,00 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois d'avril 2026	1 367,20 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 12 avril 2026	8 132,04 \$
3		L'Exédré Librairie - Achat de livres	408,57 \$
4		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de mai 2026	11 741,48 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de mai 2026	4 718,78 \$
6		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de mai 2026	4 456,69 \$
7		Sogetel - Service Internet du mois de mai 2026	150,66 \$
8		Samuel Bourque - 1/3 versement responsable soccer	1 000,00 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40,24 \$
Sous-total des factures déjà payées			32 015,66 \$

Fournisseurs 2026

1		Boisvert Lyne - Dépenses: Liqueur, Poste Canada (Purge bornes fontaines), ruban à mesurer, outillage	596,08 \$
2		Boisvert Lyne - Déplacements: Drummondville (Vêtement, estampe), problème informatique (5x), Secteur ND...	676,08 \$
3		Suite: Drummondville (Vignettes bateau), Drummondville (outillage), Grand Saint-Esprit (Lac à l'Épaule), Divers Pierreville	0,00 \$
4		Buropro - Diverses papeterie, photocopies couleurs 4392, noirs 1801	665,21 \$
5		Dépanneur Pierreville - Essence camions	1 168,63 \$
6		Entreprises M&G Gamelin Inc. - Diesel tracteur	120,00 \$
7		Location d'Équipements Raydan - Barrure de quai	5,18 \$
8		Fonds d'information du territoire - Avis de mutation mai 2026	30,00 \$
9		Garage Pierre Dufresne - Remplacement sensor de pression d'essence camion Sierra	508,42 \$
10		Jocelyne Dubois - Pierrepont de mai-juin 2026	2 160,00 \$
11		Eurofins Environex - Tests d'eau potable	805,11 \$
12		Eurofins Environex - Tests d'eaux usées	240,88 \$
13		Petite-Caisse - Bacs, Batterie, produit nettoyage, valve d'eau parc, filtre robinet, plomberie, poignée toilette parc	237,25 \$
14		Ministre des finances (Régie du Bâtiment) - Inspection annuelle pour élévateur	101,87 \$
15		Quadient - Contrat de timbreuse	862,31 \$
16		Patrick Morin - Ruban d'emballage, attache câble, insecticide, collier de serrage, adaptateur, cadenas, bois, vis, poteau	201,89 \$
17		Purolator - Transport pièces pour quais	7,85 \$
18		Québec Municipal - Abonnement annuel	390,92 \$
19		Régie IAEP Bas Saint-François - Consommation d'eau de mai 2026	21 133,90 \$
20		RGMR Bas Saint-François - 5/12 versement quote-part 2026, vignettes 21 rue Daneau	21 802,94 \$
21		Régie d'incendie Pierreville Saint-François-du-Lac - Diverses interventions	1 663,12 \$

22		Réseau Biblio - Réparation de livre du 04-05-2026 - 25-05-2026	39,80 \$
23		Messer - Solidstrike électrique	56,98 \$
24		Imprimerie MS - Vignettes de stationnement	830,12 \$
25		Paysagement Précourt - Services d'horticulteur 1/4 versement	4 455,28 \$
26		Paysagement Précourt - Services de pelouse 1/4 versement	4 396,36 \$
27		RCA Électrique - Réparation lumière parc coin pont David Laperrière, lumière terrain soccer	959,21 \$
28		Gaudreau Environnement inc. - Compost	683,13 \$
29		Gimatech - Nacelle + réparation du lampadaire dans le parc coin du pont David Laperrière	449,55 \$
30		Vaudreuil Sabrina – Pêche en herbe (hameçons, couteaux, pinces, coupe-ongle)	150,19 \$
31		Deraspe Michel - Déplacements: Sainte-Eulalie (Éoliennes), rencontre Hydro Qc. (Élagage), patinoire ND, divers dossiers à Pierreville	414,00 \$
32		Suite: rencontre Smith asphalte, Grand Saint-Esprit (Lac à L'Épaulé), , glissement terrain rang De L'Île	0,00 \$
33		Les Rats d'Swompe - Groupe de musique pour la fête nationale 2/2 versement	4 802,50 \$
34		Pratte Stéphanie - Subvention soccer 4 ans (Kelly-Ann Forget)	72,54 \$
35		Gladu Kim - Subvention Hockey (Nathaniel Gagnon)	77,50 \$
36		Gladu Kim - Subvention Hockey (Morgane Gagnon)	77,50 \$
Sous-total des factures à payer			70 842,30 \$

Total des factures du mois	127 528,66 \$
-----------------------------------	----------------------

Fait par Isabelle Tougas, commis comptable

PÉRIODE DE QUESTION

LÉGISLATION

06. AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès pour ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pierreville est membre de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est le lieu de rencontre privilégié pour partager la vision de la municipalité concernant le développement économique, social et culturel avec les 1 000 communautés membres de la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE 2000 participants sont attendus au Centre des congrès de Québec pour participer à ce grand rassemblement municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants désirent assister audit congrès ;

M. Michel Deraspe, maire

Mme Nathalie Traversy, conseillère poste n°1

Mme Josée Bussières conseillère poste n°2

M. Yanick Allard, conseiller poste n°3

M. Jean Précourt, conseiller poste n°4

Mme Marie-Pier Guévin-Michaud, conseillère poste n°5

M. Martin Langevin, conseiller poste n°6

Mme Lyne Boisvert, directrice générale

2026-06-182

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser les membres du conseil, mentionnés ci-haut, à participer au congrès annuel de la FQM du 24 au 26 septembre 2026, au coût de ± 1 020 \$ /personne (taxes en sus), soit une augmentation de 21 \$/personne (taxes en sus) comparativement au congrès de l’année 2025 ;

QUE les frais d’hébergement s’ajoutent au montant de l’inscription ;

QUE les frais de déplacement et tous les repas non inclus dans les montants précédemment mentionnés seront remboursés aux participants par la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454 et « Congrès & formations - adm » 02 130 00 454

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. AUTORISATION DE PAIEMENT À *SPEC-TECH INC* POUR L’AJOUT D’UNE CAMÉRA DANS LA SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont demandés l’installation d’une caméra tournée vers l’auditoire pour la diffusion en direct des conseils municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise *Spec-Tech inc* est venue pour un service de dépannage en mars 2026. Elle a ajouté des honoraires de techniciens à sa facture ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 3101 en date du 10 mai 2026 pour l’installation et la configuration de la caméra au montant de ± 467,95 \$ taxes comprises, émise par *Spec-Tech inc.* se détaille comme suit :

Équipements

Caméra USB ELP 5-50mm CMOS Sony

Heures technicien V

2h pour installation et configuration

2h pour service de dépannage en mars 2026

2026-06-183

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture n° 3101 émise par l’entreprise *Spec-Tech inc* en date du 10 mai 2026 pour l’ajout d’une caméra tournée vers l’auditoire pour la salle du conseil, au montant de ± 467,95 \$ taxes comprises .

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Équipements informatiques-Ordinateurs et serveurs » 03 310 01 005

08. REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LES ANNÉES 2025-2026 POUR LES ORDURES COMMERCIALES AU MATRICULE 5406 16 8466

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a taxé le matricule 5406 16 8466 pour la taxe d’ordures commerciales pour les années 2025 et 2026 alors qu’il payait déjà pour un conteneur ;

CONSIDÉRANT QUE l’article 2925 du Code civil du Québec fait mention que le délai de prescription est fixé à trois ans ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de rembourser la taxe d’ordures commerciales pour les années 2025 et 2026 pour les montants suivants :

2025 : 335,00 \$
2026 : 335,00 \$

Pour un total de 670,00 \$.

2026-06-184

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de rembourser le matricule 5406 16 8466, pour la taxe d’ordures commerciales des années 2025 et 2026, au montant de 670,00 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Remboursement de taxes » 02 130 00 992

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SPAD – 2^{ÈME} VERSEMENT POUR L’ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-07-261 mandate la Société Protectrice des Animaux de Drummond (SPAD) afin d’effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité pour une période de cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT QUE l’application de l’entente en est à sa 1^{ère} année ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 4083, émise le 1^{er} juin 2026 par la SPAD pour le 2^{ème} versement correspondant à la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026 et ce, au montant de ± 6 344,55 \$ taxes comprises ;

2026-06-185

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la facture n° 4083 émise par la Société Protectrice des Animaux de Drummond pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 31 décembre 2026 correspondant au deuxième versement de l’année 2026, au montant de ± 6 344,55 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 45

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION N° 2025-08-304 – CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR L’ACQUISITION DE TERRAIN DU 590, RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2025-08-304 mandatait un notaire concernant l'acquisition de terrains associés au glissement de terrain potentiel pour le 590 et 620, rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution nécessite une modification puisqu'elle autorisait le maire André Descôteaux et la directrice générale, Lyne Boisvert, à signer au nom de la municipalité de Pierreville tous les documents permettant l'achat desdits terrains ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain 620, rang du Haut-de-la-Rivière a été notarié, par madame Boisvert, directrice générale de la municipalité et monsieur Descôteaux, maire ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain 590, rang du Haut-de-la-Rivière, lot 6 743 633, n'a pas été notarié durant le mandat de monsieur André Descôteaux ;

CONSIDÉRANT QUE depuis les élections municipales de novembre 2025, monsieur Michel Deraspe a été élu maire de la municipalité de Pierreville et qu'il est opportun d'autoriser sa signature pour les documents d'acquisition du lot 5 743 633 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée dans la résolution n° 2025-08-304, mentionnant l'adresse 545, rang du Haut-de-la-Rivière et que celle-ci représentait l'adresse du 590, rang du Haut-de-la-Rivière ;

2026-06-186
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Michel Deraspe, maire et madame Lyne Boisvert, CPA, directrice générale à compléter le dossier d'acquisition du lot 5 743 633 appartenant à madame Mahélie Campagna et monsieur William Pilon pour la propriété du 590, rang du Haut-de-la-Rivière.

11. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pierreville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

2026-06-187

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le plan de sécurité civile de la municipalité ;

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

VOIRIE MUNICIPALE

12. AUTORISATION DE PAIEMENT À SYLVAIN ALLARD BÉTON ET FISSURES INC. - RÉFECTION DE TROTTOIR RUE GEORGES

CONSIDÉRANT QUE la réfection du trottoir de la rue Georges est indispensable et que les travaux s'étendront sur une longueur de ± 130 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission émise le 2 juin 2026, par l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour lesdits travaux , au montant de ± 15 799,17 \$ taxes comprises ;

2026-06-188

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise *Sylvain Allard Béton et Fissures inc.* pour la réfection du trottoir de la rue Georges, au montant de ± 15 799,17\$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R chemins-ENS. Pierreville » 02 320 00 521

13. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE – AUGER DUBORD ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC RELATIVEMENT À LA SERVITUDE DU RANG DE L'ÎLE – LOTS 5 744 806, 5 744 818, 5 744 819 ET 5 744 820

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc., de préparer une description technique devant servir à des fins d'établissement de servitude du Rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles comprises dans la description technique sont connues et désignées comme étant formées du lot 5 744 806 ainsi que d'une partie des lots 5 744 818, 5 744 819 et 5 744 820 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires qui seront facturés incluent les recherches au registre foncier, l'analyse foncière du secteur à l'étude, la préparation du plan annexé à la description technique, la rédaction du rapport ainsi que la vérification et le suivi par l'arpenteur géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 12397, émise le 29 mai 2026, par la firme Auger et Dubord arpenteurs-géomètres inc, pour une description technique des lots ci-haut, au montant de 2 816,89 \$ taxes comprises ;

2026-06-189

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc. pour la description technique des lots 5 744 806, 5 744 818, 5 744 819 et 5 744 820 d'une somme de ± 2 816,89 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang de l'île » 03 310 00 004

14. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR L'ARPENTEUR GÉOMÈTRE – AUGER DUBORD ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC RELATIVEMENT À LA SERVITUDE DU RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – LOTS 5 744 930 ET 5 744 939

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à la firme Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc., de préparer une description technique devant servir à des fins d'établissement de servitude du Rang Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE les parcelles comprises dans la description technique sont connues et désignées comme étant formées d'une partie des lots 5 744 930 et 5 744 939 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires qui seront facturés inclue les recherches au registre foncier, l'analyse foncière du secteur à l'étude, la préparation du plan annexé à la description technique, la rédaction du rapport ainsi que la vérification et le suivi par l'arpenteur géomètre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 12398, émise le 29 mai 2026, par Auger et Dubord arpenteurs-géomètres inc, pour une description technique des lots ci-haut, au montant de 1 437,19 \$ taxes comprises ;

2026-06-190

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à la firme Auger et Dubord, arpenteurs-géomètres inc. pour la description technique des lots 5 744 930 et 5 744 939, au montant de ± 1 437,19 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain rang Haut de la Rivière » 03 310 01 013

15. TECQ 2024-2028 – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2026-06-191

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, les dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

HYGIÈNE DU MILIEU

16. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT INC. POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATIONNEL AUX ÉTANGS ET POUR L'ASSISTANCE DU BILAN SOMAEU

CONSIDÉRANT QU'au besoin, la Municipalité requiert les services d'accompagnement professionnel de la firme *Techni-Consultant inc.* dans le cadre de projets ponctuels et ce afin de venir en aide à l'inspecteur municipal ;

Considérant que M. Arsenault a dû se déplacer le 12 février 2026 pour l'assistance au bilan annuel de SOMAEU, et que les frais de déplacement de 86,40 \$ ont été inclus dans le total de la facture ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 03330 en date du 12 mai 2026 par la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'accompagnement à l'inspecteur municipal pour l'opérationnel aux étangs et les frais de déplacement du bilan SOMAEU, au montant de ± 2 884,62 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-06-192

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 03330 de ± 2 884,62 \$ taxes comprises à la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'accompagnement de l'opérationnel aux étangs et des frais de déplacement du bilan SOMAEU.

17. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT N° 274-2026 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Marie-Pier Guévin-Michaud, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 274-2026 portant sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 274-2026 portant sur la gestion contractuelle est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

Donné à Pierreville, le 9 juin 2026

18. AUTORISATION DE PAIEMENT À L'ENTREPRISE *TRANSPORT HERMAN INC.* POUR LE TRANSPORT DU COMPOST 2026

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François n'offre pas le transport du compost ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel à l'entreprise locale *Transport Herman inc.* pour le transport du compost de ± 78 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut offrir ce type de contrat sans procéder à un appel d'offres, celle-ci avait fait des comparaisons de prix l'année dernière et *Transport Herman Inc* s'était avéré le moins dispendieux donc cette année, le conseil a décidé de poursuivre avec *Transport Herman Inc* pour le transport de compost, et ce, dans le but de favoriser l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture n° 7719, en date du 28 mai 2026, par l'entreprise *Transport Herman Inc.* pour le transport de ± 78 tonnes de compost au montant de ± 1 753,70 \$ taxes comprises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Martin Langevin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 7719, émise le 28 mai 2026 par l'entreprise *Transport Herman Inc.* propriété de M. Marion Dupuis pour les deux transports de ± 39 tonnes métriques de compost chacun pour la somme totale de ± 1 753,70 \$ taxes comprises.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

19. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA 1^{ÈRE} QUOTE-PART 2026 AU REGROUPEMENT ÉNERGIE RENOUVELABLE CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU QUE la Municipalité de Pierreville est membre du Regroupement Énergie Renouvelable Centre-du-Québec (RERCQ) ;

2026-06-193

ATTENDU QUE le RERCQ a transmis à la Municipalité une demande de paiement de sa quote-part annuelle pour l'exercice financier 2026 ;

ATTENDU QUE le montant de cette quote-part est fixé à ± 7740, 51 \$ hors taxes ;

2026-06-194

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part de la Municipalité de Pierreville au RERCQ pour l'exercice financier 2026, au montant de 7 740,51\$ hors taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part projets spéciaux » 02 629 00 951

LOISIRS ET CULTURE

20. AUTORISATION DE PAIEMENT À TECHNI-CONSULTANT INC. POUR LE PROJET DE LA PATINOIRE DU SECTEUR NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la firme *Techni-Consultant Inc.* nous a soumis les factures n° 03323 et n° 03345 pour l'appel d'offres d'un plan d'action du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la réalisation des travaux de reconstruction de la patinoire extérieure située au 30, rue Principale dans le secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a octroyé un contrat à *Techni-Consultant Inc.* lors de sa séance ordinaire du 10 février 2026, dont la résolution n° 2026-02-54 lui est attribuée pour un montant de 13 049,66 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 03323, en date du 11 mai 2026 comprenant les honoraires de la firme au montant de ± 6 174,16 \$ taxes comprises pour cette deuxième partie du contrat, qui a été complété à 60% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture n° 03345, en date du 14 mai 2026 comprenant les honoraires de la firme au montant de ± 1 543,54 \$ taxes comprises pour cette deuxième partie du contrat, qui a été complété à 15%, pour un total de 75% ;

2026-06-195

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le paiement des factures de *Techni-Consultant Inc.* pour l'appel d'offre du projet de travaux de reconstruction de la patinoire extérieure avec toit dans le secteur Notre-Dame ainsi que l'achat d'une Zamboni et l'agrandissement du chalet des loisirs en vue de mettre à l'abri la Zamboni.

QUE le conseil accepte le paiement de la facture n° 03323 de *Techni-Consultant Inc.* en date du 11 mai 2026, au montant de ± 6 174,16 \$ taxes comprises ;

Que le conseil accepte le paiement de la facture n° 03345 de *Techni-Consultant Inc.* en date du 14 mai 2026, au montant de ± 1 543,54 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Patinoire secteur Notre-Dame » 03 310 02 008

21. OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION D'ACHAT DE SYSTÈMES DE CLIMATISATION ET DE CHAUFFAGE À L'ENTREPRISE AUBIN PÉLISSIER DESTINÉ POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE les systèmes de ventilation en place au centre communautaire ne sont plus adéquats et doivent être remplacés ;

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire accueille plusieurs citoyens (locataires, élèves ou personnel de l'école Maurault), et leurs besoins ont été considérés dans les démarches entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la proposition n° SW-13706-Rev01 en date du 11 mai 2026 par l'entreprise *Aubin Pélissier* pour le remplacement de deux systèmes de ventilation qui alimentent le centre communautaire, au montant de ± 65 127,59 \$ taxes comprises ;

CONSIDÉRANT QU'UN appui financier du programme Solutions efficaces pourrait être accordé ;

2026-06-196

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'octroi de contrat et le paiement à l'entreprise *Aubin Pélissier* pour l'achat et l'installation des systèmes de ventilation (climatisation et de chauffage) pour le Centre Communautaire au montant de ± 65 127,59 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Travaux Rénovation Centre Communautaire » 03 310 00 014

22. AUGMENTATION DU FORFAIT INTERNET POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le précédent forfait à 69,95 \$ par mois, ne suffisait plus la demande ;

CONSIDÉRANT QUE l'administrateur réseau de la MRC Nicolet-Yamaska a fait des démarches auprès de Sogetel pour augmenter le forfait internet ;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel nous ont proposé le forfait lien 400-400 à 89,95\$ par mois ;

2026-06-197

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'augmentation du forfait Internet à Sogetel pour un montant mensuel de ± 89,95 \$ taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Communication -Internet Licences » 02 130 00 335

23. AUTORISATION DE PAIEMENT À SPEC-TECH INC. POUR LA MODIFICATION DU PANNEAU DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE SON DE LA SALLE RENAUD-BARIL

CONSIDÉRANT QU’UN système de son a été installé en 2025, dans la salle Renaud-Baril du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes techniques sont survenus à plusieurs reprises et que M. Éric Desmarais s’est déplacé afin de rendre le système fonctionnel ;

CONSIDÉRANT QUE du matériel sera retourné et qu’un crédit de 647,00 \$ est diminué de la facture initiale ;

<u>Retour des équipements</u>	<u>Crédit</u>
Apple Ipad 10,5 pouces	499,00 \$
Router TP link	49,00 \$
Support mural verrouillé pour Ipad	99,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 3100 de 955,44 \$ taxes comprises, émise par *Spec-Tech inc.* se détaille comme suit :

Équipements

1 contrôle mural numérique IP-6 Allen&Heath

Heures technicien SH

4h installation à 45 \$/heure

2026-06-198

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yanick Allard

Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter le paiement de la facture n° 3100 émise par l’entreprise *Spec-Tech inc. en date du 10 mai 2026* pour la modification du panneau de contrôle du système de son de la salle Renaud Baril au montant de ± 955,44 \$ taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire- Salle Renaud Baril » 03 310 00 013

24. EMBAUCHE DE CHARLES-ÉTIENNE HAMEL AU POSTE DE JOURNALIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D’ÉTÉ CANADA 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s’est vu octroyé une subvention pour le programme Emploi-été Canada pour la saison estivale 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention offerte par le programme Emploi-été Canada, la Municipalité désire embaucher monsieur Charles-Étienne Hamel au poste de journalier (préposé à la vente de vignettes de bateaux, voirie, etc.) pour l’été 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Charles-Étienne Hamel a travaillé durant l’été 2025 et que les employés municipaux ont apprécié le travail effectué par M. Hamel ;

CONSIDÉRANT QUE l’horaire de travail prévu pour le poste de préposé à la vente de vignette de bateaux se détaille comme suit :

Vendredi, samedi et dimanche : 9 h à 16 h
Vacances de la construction : 7jours/7jours - 9 h à 16 h
(18 juillet au 9 août 2026 inclusivement)

CONSIDÉRANT QUE l’horaire prévu pour le poste d’aide à la voirie et autres aura lieu sur les heures normales de travail et se détaillent comme suit :

Lundi au Jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi : 8h à 11h

CONSIDÉRANT QUE l’horaire du personnel étudiant peut être variable et ce dépendamment des conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT QU’à la demande de la directrice générale, le préposé à la vente de vignettes de bateaux peut aussi être appelé à effectuer des heures supplémentaires pour aider à la voirie ou autres ;

2026-06-199
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par le conseiller Jean Précourt

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’embaucher monsieur Charles-Étienne Hamel au taux horaire de 18,50 \$/heure respectant l’horaire mentionné ci-dessus ;

QUE celui-ci débutera le 23 juin 2026 ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Emploi d’été Canada » 02 701 50 144

25. AUTORISATION DE PAIEMENT À L’ENTREPRISE LES TENTES LUC BROUILLARD & FILS POUR LA LOCATION D’UN CHAPITEAU POUR LA FÊTE NATIONALE 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise une Fête nationale et qu’il faut réserver l’équipement nécessaire pour cet événement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture n° 260623, le 1^{er} juin 2026 de l’entreprise Les tentes Luc Brouillard & fils pour la location d’un chapiteau 40’x80’ au montant de 2 500,00 \$ hors taxes ;

2026-06-200
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Yanick Allard
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement à l’entreprise *Les tentes Luc Brouillard & fils* pour la réservation du chapiteau 40x80 à l’occasion de la Fête nationale, au coût de ± 2 500,00 \$ hors taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention comité loisirs » 02 701 92 990

26. AUTORISATION DE PAIEMENT À SYLVAIN TRAVERSY, GROUPE B.A.D.S POUR LE SPECTACLE DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise des festivités de la Fête nationale le 23 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu la facture n° 01, le 31 mai 2026 de Monsieur Sylvain Traversy, représentant le groupe B.A.D.S, pour un spectacle de 1 h 30, au montant de ± 1 200,00 \$ hors taxes;

2026-06-201
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Martin Langevin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à Sylvain Traversy, pour le spectacle du groupe B.A.D.S à l'occasion de la Fête nationale 2026 pour la somme de ± 1 200,00 \$ hors taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité Loisirs » 02 701 92 990

27. AUTORISATION DE PAIEMENT À GESTION ÉVÉNEMENTIELLE DESCHÊNES INC. POUR LA LOCATION DE JEUX GONFLABLES ET CANON À MOUSSE DE LA FÊTE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise une Fête nationale les 23 et 24 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la journée du 24 juin est dédiée aux activités familiales ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission n°S11543, le 26 février 2026 de l'entreprise *Gestion événementielle Deschênes inc.* pour la location de jeux gonflables et de canon à mousse, au montant de ±1 350,00 \$ taxes comprises ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-06-202

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la soumission n°S11543 à *Gestion Événementielle Deschênes Inc.* pour la location de jeux gonflables et d'un canon à mousse pour la Fête nationale 2026 pour la somme de ± 1 350,00 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité Loisirs » 02 701 92 990

28. AUTORISATION DE PAIEMENT À ANDRÉ ET STÉPHANE LECLAIR, DU GROUPE LES FRÈRES LECLAIR POUR LE SPECTACLE DES JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise la soirée des Jeudis en chansons le 9 juillet prochain ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission le 18 novembre 2025 du groupe Les Frères Leclair pour un spectacle de 2 h 00, au montant de ± 850,00 \$ hors taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

2026-06-203

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Yanick Allard

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à André et Stéphane Leclair pour le spectacle des Jeudis en chansons 2026 pour la somme de ± 850,00 \$ hors taxes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité Loisirs » 02 701 92 990

29. AFFAIRES NOUVELLES

30. DOCUMENTS DÉPOSÉS

**1. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-
SAINT-FRANÇOIS**

- a. Procès-verbal du 27 avril 2026 ;
- b. Rapport pour les matières résiduelles et commerciales pour le mois de mai 2026 : pour le résidentiel 70,41 tm, pour le commercial 24,26 tm ;
- c. Rapport pour les matières compostables pour le mois de mai 2026 ;

MOT DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Josée Bussi res et Marie-Pier Gu vin-Michaud et messieurs Jean Pr court, Yanick Allard et Martin Langevin ainsi que monsieur le maire Michel Deraspe font  tat des rencontres auxquelles ils ont assist  le mois dernier.

P RIODE DE QUESTIONS

31. LEV E DE L'ASSEMBL E

2026-06-204

Il est propos  par la conseill re Nathalie Traversy

ET R SOLU   l'unanimit  des conseillers pr sents, que la s ance soit lev e   : 19h31

Michel Deraspe
Maire

Lyne Boisvert, CPA
*Directrice g n rale/
greff re/tr sori re*